

Séance du 30 janvier 2026



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le trente janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 7
Votants : 7
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE -
Gérald GIBAUD - Sonia MAUREL - Jean-Baptiste SANGULARD - Virginie MONTES

ABSENTS : Lionel PEYRELONG

EXCUSES : Catherine MATHIEU - Catherine MOREL - Séverine CELLE

SECRETARE DE SEANCE : Virginie MONTES

OBJET : Achat de la maison Chalindar pour l'euro symbolique

Monsieur le Maire présente la proposition des héritiers de la maison Chalindar de céder la maison écroulée sise 10 Rue des Guinguettes à la commune pour l'euro symbolique.

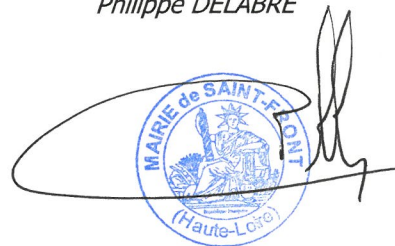
Cependant cette maison doit être démolie pour des raisons de sécurité publique (arrêté de mise en sécurité n° 8/2025 – procédure urgente).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** l'acquisition de la maison Chalindar pour **l'euro symbolique** ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat et toutes les pièces nécessaires à cette acquisition ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré en Mairie
le 30 janvier 2026
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20260130-26_01_005-DE
Reçu le 03/02/2026